

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 123 dégluant M. de Nas de Tourris. Secrétaire Général p. i..., pour procéder à la légalisation au lieu et place du Gouverneur.

n° 123

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 juin 1910

Numéro JO
n° 164 du 01/07/1910

Date du numéro
1 juillet 1910

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et et Dénendances Chevalier de la Légion d'Honneur

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844.rendu du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er, — M. de Tourris, sous-chef de bureau de 1 classe des Sécrcétariats Généraux des Colonies, Secrétaire Général p. 1. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, est délégué pour procéder aux légalisations des signatures au lieu et place de M, Pascal, Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendanceces. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.